MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 mars 2019

Convocation affichée et envoyée : Le 01 mars 2019

L'an **deux mil dix-neuf et le sept mars** à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : mesdames et messieurs HAREL Jean, ARNAL Bruno, DELABROISE Sébastien, DELAUNE Eric, HAMON Marc, LEMUR Karine, ROUSSELOT Joseph, TILLON MACAUD Cécile.

Absents excusés: Janine BUAN, Christophe LAVOLLÉE, Philippe SIRET,

Secrétaire de séance : Cécile TILLON MACAUD

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2019.

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2019 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

07.03.19-002 Vote du Compte Administratif 2018

En présence du trésorier Monsieur BAILLON, Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif de l'exercice 2018 et :

- Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Budget Principal 2018				
FONCTIONNEMENT	prévu 2018	Réalisé 2018		
Dépenses	132 763,76 €	77 879,51 €		
Recettes	132 763,76 €	134 843,69 €		
Excédent de clôture au 31/12/2018		56 964,18 €		
INVESTISSEMENT	prévu 2018	Réalisé 2018		
Dépenses	142 293,84 €	88 619,51 €		
Recettes	142 293,84 €	72 625,15 €		
Déficit de clôture au 31/12/2018		15 994,36 €		

RESULTAT	Réalisation
Excédent au 31/12/2018	40 969,82 €

Monsieur Baillon, précise que les opérations d'ordre ne génèrent pas de flux financiers.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte Administratif du budget communal 2018.

07.03.19-003 Approbation du Compte de Gestion 2018 du receveur

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2018 du budget principal ;
- Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les opérations sont régulières ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

07.03.19-004 Affectation du Résultat de la section de fonctionnement CA 2018-BP 2019

Le compte Administratif 2018 du budget de la commune présente un résultat de clôture excédentaire de <u>40 969,82</u> € au 31/12/2018.

- La section de fonctionnement se clôture au 31/12/2018 avec un excédent de fonctionnement d'un montant de 56 964,18 €
- La section d'investissement se clôture au 31/12/2018 avec un déficit d'investissement d'un montant de <u>15 994,36</u> €

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 en section de fonctionnement du budget primitif 2019 à l'article **002** « **excédent de fonctionnement reporté** » soit **30 964,18** € et d'affecter **26 000** € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la reprise des résultats de l'exercice 2018 et les affectations aux comptes 002 et 1068.

07.03.19-005 **Vote des taux d'imposition 2019**

Le conseil municipal est invité à fixer les taux des 3 taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non-bâti sur une base prévisionnelle de 27 830 € :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et **approuvé à l'unanimité**, fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Taux de référence de 2018	Taux voté 2019
Taxe d'habitation	11,85 %	11,85%
Taxe foncière (bâti)	14,65 %	14,65%
Taxe foncière (non bâti)	44,94 %	44,94%

07.03.19-006 Vote du tableau d'amortissement pour pour le PPi 2018 de la CCBR

Monsieur le Maire explique que le coût du Plan Pluriannuel d'investissement voirie réalisé en 2018 d'un montant de 6 595,73 € doit être amorti.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** le tableau d'amortissement proposé sur 30 ans.

07.03.19-007 Vote du tableau d'amortissement pour pour le PLUi 2018 de la CCBR

Monsieur le Maire explique que le coût du PLUi réalisé en 2018 d'un montant de **225 €** doit être amorti.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** le tableau d'amortissement proposé sur 10 ans.

07.03.19-008 **Vote du Budget Primitif 2019**

Monsieur Eric BAILLON, receveur municipal, présente et commente le Budget Primitif 2019 de la commune qui s'équilibre à 122 933,18 € en section de fonctionnement et à 94 218,86 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire précise que les travaux recensés pour 2019 sont les suivants :

- Travaux de remplacement des protections des vitraux de l'église
- Travaux à la Chapelle de Land'huan
- Fronton de la mairie

- Signalisation Galo
- Pignon du hangar
- Achats divers associés à la salle des fêtes : barbecue, barnums, congélateur...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité le budget tel qu'il est présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du document.

07.03.19-009 <u>Désignation de 2 référents au comité de pilotage d'élaboration</u> du PLUi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Marc HAMON et Sébastien DELABROISE comme référents au COPIL du PLUi.

07.03.19-010 <u>Désignation d'un régisseur et de son suppléant pour les régies</u> de recettes « Location de salle » et « point relais Bibliothèque »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas nommer de régisseur pour les locations de la salle des fêtes
- De nommer Régisseur et régisseuses du Point Relais Bibliothèques
 - Sébastien DELABROISE : Titulaire
 - Marie LAVOLLÉE et Corinne QUESNEL : suppléantes

Compte rendu des délégués siégeant aux syndicats intercommunaux ou aux commissions de la CCBR

Culture : Des groupes de travail ont été créés pour l'étude des dossiers déposés par les acteurs culturels du territoire afin de candidater au fonds de soutien culturel géré par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

Les préconisations du groupe de travail ont été présentées à la commission culture le 18 février 2019 et seront validées ou modifiées par les élus lors du prochain Conseil Communautaire.

PCAET : transition écologique sur le territoire de la Communauté de Commune de la Bretagne Romantique

Sébastien DELABROISE rappelle qu'une série de débats est organisée par la Communauté de Communes sur le territoire concernant la transition écologique. Il invite les membres du conseil municipal à y participer afin de faire des propositions. La restitution de ces débats est prévue à la fin du mois d'avril 2019.

Remplacement sur le poste de secrétaire de mairie

La mission de remplacement sera assurée par Katell NOËL, par le biais des missions temporaires du Centre de Gestion, sur une durée de 14 heures par semaine. Les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés en conséquence les mardis et jeudis après-midi de 14h à 17h.

Un tuilage de 4 après-midi est prévu avec Carine GEFFROY.

Date de la journée citoyenne

La journée citoyenne sera organisée le samedi 11 mai 2019. Celle-ci sera annoncée sur le Petit Journal et par des flyers dans les boîtes aux lettres.

Fin de la séance à 22 heures.

Jean HAREL,	Marc HAMON,	Sébastien DELABROISE,
Maire	1 ^{er} adjoint	2ème adjoint
Bruno ARNAL,	Janine BUAN,	Eric DELAUNE,
Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
	,	
	ABSENTE EXCUSÉE	
Christophe LAVOLLÉE,	Karine LEMUR,	Joseph ROUSSELOT,
Conseiller municipal	Conseillère municipal	Conseiller municipal
ABSENT EXCUSÉ		
DI II. GIDEM	C(I THEONING CATE	
Philippe SIRET,	Cécile TILLON MACAUD,	
Conseiller municipal	Conseillère municipale	
ABSENT EXCUSÉ		
ABSENT EXCUSE		